



R a p p o r t a n n u e l 2 0 1 2

1. Manifestations ponctuelles

1.1 Conférence annuelle des 9/10.11.2012 à Lucerne

La conférence annuelle de novembre était consacrée au thème «compétences de base et aptitude aux études». Comme de coutume, elle a permis de cultiver et d'approfondir les échanges avec des invités du secteur de la formation.

Après un discours d'ouverture prononcé par le conseiller d'Etat Reto Wyss sur *la qualité de la maturité dans le canton de Lucerne*, trois invités se sont exprimés sur différents aspects du thème général:

- Andreas Vaterlaus, pro-recteur de l'EPFZ, sur la question: «Qui a du succès dans les études?»;
- Aldo Dalla Piazza, président de la CDGS, sur «Le rôle des compétences de base»;
- Christoph Wittmer, recteur du gymnase Enge ZH, sur le thème «Performance et liberté».

Après un bref survol de l'histoire encore courte de l'université hôte de Lucerne par son recteur Paul Richli, les membres de la CSM ont eu les honneurs d'une visite guidée du bâtiment inauguré en 2011, sur le site d'un ancien centre postal.

Invité comme lors de précédentes éditions, Martin Leuenberger, de la CDIP, a également pris part aux discussions.

1.2 Rencontres

Deux rencontres spéciales sont à mentionner dans le cadre des séances ordinaires du bureau:

Répondant à une demande du canton de Neuchâtel, les membres du bureau se sont entretenus avec des représentants du canton sur un projet de réforme au degré secondaire I et sur la question d'une éventuelle offre d'enseignement du chinois en tant que discipline dans les écoles de maturité.

La deuxième rencontre a eu lieu avec des représentants de la *fondation ch*, qui souhaitait connaître l'avis de la CSM sur les échanges d'élèves à l'intérieur de la Suisse, en tant que séjours linguistiques dans le cadre des maturités bilingues, afin de mieux pouvoir positionner son offre. Les discussions ont notamment porté sur les barrières les plus fréquentes à la réalisation de séjours linguistiques.

2. Activités

2.1 Affaires courantes

Certaines activités reviennent régulièrement dans les travaux de la commission et constituent ainsi les «affaires courantes» de la CSM.

Dans le cadre de l'organisation des examens suisses de maturité, il s'agit notamment

- de traiter les demandes de dérogation,
- de définir les œuvres littéraires en première langue nationale pour chaque session de l'examen complémentaire «passerelle»,
- d'analyser les statistiques d'examen et les rapports de session et d'examiner des questions relatives à l'organisation des examens.

Par ailleurs, la commission fixe les thèmes de la conférence annuelle et des visites d'écoles, qui sont réalisées de manière périodique. Elle examine également des questions organisationnelles, par exemple l'effet de restructurations.

2.2 Reconnaissances de maturités

En 2012, la commission a pu traiter six demandes de reconnaissance (contre 4 l'année précédente). Pour la première fois depuis 2007, la commission a pu autoriser trois nouvelles écoles à proposer une filière passerelle sanctionnée par un examen interne à l'établissement:

Canton	Ecole	Objet de la demande
GE	Collège pour adultes Alice-Riva (COPAD)	Filière passerelle
VD	Gymnase Provence	Filière passerelle
FR	Collège St-Michel	Filière passerelle [français + allemand]

La CSM a proposé à la CDIP et au DFI de reconnaître les maturités bilingues suivantes:

Canton	Ecole	Objet de la demande
BE	Gymnasium Burgdorf	Maturité bilingue D/F
BS	Freies Gymnasium Basel	Reconnaissance définitive de la maturité bilingue D/E
SZ	Kantonsschule Ausserschwyz	Maturité bilingue D/E

Une demande particulière quant à son origine a été déposée par l'école privée «formatio», de la Principauté du Liechtenstein, qui souhaite que la CSM constate l'équivalence des certificats de maturité qu'elle délivre. La CSM a inscrit cet établissement au programme de ses prochaines visites d'écoles.

2.3 Questions de fond

Huit affaires (trois l'année précédente) ont porté sur des questions de fonds:

- ⇒ Au titre de l'*égalité des chances* pour les candidats souffrant de dyslexie, un recours éventuel à des moyens auxiliaires électroniques a été discuté, puis rejeté.
- ⇒ La question d'une organisation harmonisée de l'examen dans l'option spécifique Arts visuels a été discutée et déléguée aux présidents de session (cf. ch. 2.5).
- ⇒ Après avoir lancé en 2011 une enquête auprès des cantons sur *l'offre et la demande de l'italien* en tant que discipline dans les gymnases suisses et après avoir pris connaissance de ses résultats, la commission a chargé un groupe de travail de se saisir de la problématique pour en livrer une analyse approfondie. Un rapport est attendu pour le printemps 2013.
- ⇒ Un canton ayant fait valoir dans le cadre d'une procédure de reconnaissance qu'il n'y aurait pas de *délaï défini pour déposer une demande*, la commission a fixé les délais suivants:
 - a. demande de reconnaissance d'une maturité bilingue: 1 année avant le début des cours
 - b. organisation de l'examen complémentaire passerelle: 6 mois avant le début des cours
- ⇒ Des questions de fond de politique de la formation ont été discutées avec une *délégation du canton de NE* (voir ch. 1.2).
- ⇒ La CSM participe au *projet spécifique 3* du programme de travail de la CDIP, qui porte sur la «Garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale», et délègue Hans Hirschi pour représenter la commission.
- ⇒ Des questions relatives aux *échanges d'élèves* ont été discutées avec des représentants de la *fondation ch* (voir ch. 1.2).
- ⇒ Une question de la CDIP concernant la possibilité de modifier les *noms des disciplines de maturité* dans la version française de l'art. 9 ORM/RRM à l'occasion d'une prochaine révision, de sorte à mieux correspondre à la terminologie de la formation des enseignants, a été discutée.

2.4 Demandes traitées

Trois demandes ont été traitées (contre une l'année précédente):

- ⇒ La commission a approuvé une demande de l'Ecole de maturité pour adultes de Bâle, qui consistait à autoriser une candidate à l'examen complémentaire passerelle empêchée, pour raison religieuse, de se présenter à l'examen interne organisé un samedi, à passer l'examen en sciences naturelles en même temps que les candidats à l'examen suisse de maturité, organisé par la CSM.
- ⇒ La CSM a accordé au canton du VS une prolongation de délai pour la mise en œuvre des nouvelles exigences relatives à la maturité bilingue.

- ⇒ La CSM a confirmé au canton des GR que l'expérience pilote «OC Latin» pouvait être poursuivie en dépit du changement de contexte politique intervenu entretemps.

2.5 Révision des règlements de la maturité

Aucune demande de révision n'a été traitée (année précédente: deux). En revanche, le secrétariat a été chargé de remplacer les noms du département et de l'office, modifiés dans le cadre de la petite réforme du gouvernement (voir ch. 5), dans toutes les directives d'examen.

2.6 Examens suisses de maturité: séance des présidents de sessions

Réunis à Berne le 8 juin 2012, les présidents de sessions ont traité les points suivants:

- ⇒ Ils ont discuté de la pratique consistant à envoyer les questions d'examen aux écoles déjà pendant la session et ont décidé d'attirer l'attention des écoles privées de la Suisse romande sur le fait qu'aucune discussion sur les questions d'examen ne saurait être menée durant la session;
- ⇒ ils ont abordé la question d'une éventuelle mention pour très bonnes prestations d'examen dans le certificat, mais renoncé à l'approfondir en l'absence de demande concrète en ce sens;
- ⇒ ils ont discuté de l'organisation des examens dans la discipline Arts visuels et envisagé diverses simplifications dans le cadre des directives en vigueur;
- ⇒ ils ont fixé une limite d'âge uniforme pour les examinateurs et les experts;
- ⇒ ils ont rejeté l'option d'une plus grande harmonisation des corrections d'épreuves écrites et souligné le fait que la forme des corrections relevait clairement de l'appréciation et de la responsabilité de chaque examinateur/expert.

2.7 Groupes de travail

Trois groupes de travail étaient actifs durant l'année sous rapport:

- a) Le groupe de travail *maturité bilingue*, après consultation des cantons, a présenté à la CSM un catalogue de critères révisé et conclu ainsi ses travaux. Dans le nouveau règlement, le nombre de modèles au choix a été réduit de 3 à 2, le nombre total d'heures d'enseignement immersif a été augmenté de 600 à 800 et le nombre de disciplines enseignées en immersion a été augmenté de 2 à 3, le travail de maturité comptant nouvellement aussi comme une discipline. Un délai de transition de 4 ans est accordé aux cantons pour mettre en œuvre la nouvelle réglementation.
- b) Le groupe de travail chargé d'harmoniser les *listes d'œuvres littéraires en langues modernes* a également présenté ses conclusions à la commission durant l'année sous rapport. L'association de la FSEP à un stade précoce des travaux préparatoires s'est avérée particulièrement utile. Les nouvelles listes seront en vigueur à partir de 2015.
- c) Sur la base des résultats de l'enquête réalisée l'année précédente auprès des cantons sur l'offre et la demande de l'italien en tant que discipline dans les gymnases suisses, la commission a créé en mars 2012 un nouveau groupe de travail *Italien* sous la direction de Mario Battaglia. Celui-ci est chargé
 - d'analyser l'application des art. 9, al. 7, et 12 ORM dans les cantons, en accordant une attention particulière aux coopérations intra-urbaines, interrégionales et intercantionales,
 - de proposer des options pour augmenter l'attractivité de la discipline Italien, et
 - de formuler des recommandations à cet effet dans un rapport à présenter d'ici fin avril 2013.

3. Statistiques

3.1 CSM

Le bureau s'est réuni à quatre reprises pour traiter de manière substantielle un total de 27 affaires (année précédente: 30) et transmettre des informations sur 25 affaires (année précédente: 17), sachant que certaines affaires ont été traitées plusieurs fois.

En trois séances du plénum, 18 affaires ont été traitées (année précédente: 14) et 29 affaires ont donné lieu à un simple échange d'informations (année précédente: 19). 3 affaires (2011: 2) ont été soumises au plénum par voie de correspondance.

Les jetons de présence et les indemnités de déplacement se sont montés à 14 000 francs en chiffres ronds, comme lors de l'exercice précédent. Les groupes de travail ont occasionné des dépenses d'environ 14 500 francs (année précédente: aucune).

3.2 Examens suisses de maturité

Les examens suisses de maturité ont réuni 2122 candidats en six sessions dans les trois régions linguistiques. Ce nombre représente une diminution d'environ 10 % par rapport à l'année précédente (qui avait enregistré quant à elle une augmentation de 8 %).

61% des candidats provenaient de la Suisse romande, 31% de la Suisse alémanique et 8% de la Suisse italienne. Les nombres exacts ont été communiqués en séance plénière du 10 novembre 2012.

L'organisation des examens a occasionné des dépenses externes de 1,22 million de francs en chiffre rond. Ces dépenses sont couvertes par les taxes perçues. En raison des règles comptables de l'Administration fédérale des finances, le léger excédent de dépenses n'a toutefois pas pu être compensé par les recettes.

4. Personnel

La CSM comptait 23 membres en 2012.

Huit membres sont arrivés au terme de leur mandat à la fin de l'année, qui correspond à la fin de la période administrative 2009–2012:

- Mario Castioni (membre depuis 2001),
- Bruno Copli (depuis 2005),
- Georges Darms (depuis 2005),
- Pia-Franziska Effront (depuis 2001),
- Marc Kummer (depuis 2009),
- Regula Kyburz-Graber (depuis 2001),
- Ernst Preisig (depuis 2005), et
- Hans-Jörg Ruppen (depuis 2001).

5. Organisation

Au 31 décembre 2012, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER a été dissous et fusionné avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT dans le nouveau *Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI*, cette fusion permettant de réunir tout le domaine de la formation dans le *Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR* (anciennement DFE). Le secrétariat de la CSM est rattaché dans la nouvelle organisation à l'unité *Maturité gymnasiale GYM*. Pour la commission, les interlocuteurs restent les mêmes.

Commission suisse de maturité CSM



Walter Suter
Président de la CSM

15.03.2013